

**Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 11 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut**

**A.M. 13-09-2017**

**M.B. 17-10-2017**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, alinéa 1, 6° et alinéa 3 du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 25 juillet 2014 portant règlement de son fonctionnement;

Vu l'arrêté ministériel du 11 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut ;

Sur proposition de la CGSP Enseignement,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - A l'article 3 de l'arrêté ministériel du 11 octobre 2016 portant désignation de membres du Conseil d'administration de la Haute Ecole en Hainaut les mots «Monsieur Willy DEMEULEMEEESTER» sont remplacés par «Monsieur Pietro ANTONIADIS».

**Article 2.** - A l'article 4 du même arrêté, les mots «Monsieur Petro ANTONIADIS» sont remplacés par «Monsieur Alain MAES».

**Article 3.** - Le présent arrêté entre en vigueur au jour de sa signature.

Bruxelles, le 13 septembre 2017.

J.-Cl. MARCOURT